

Délibération du comité syndical Séance du 23 septembre 2026

SDE35	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé	
352036 Thorigné-	
Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	40
Présents :	22
Absents :	18
-	
Quorum :	21
Votants	22
Réception par le	
Préfet	
Publication	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Energie 35, dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35, en présence de :

Présents : Olivier DEHAESE, Président ; Marc CHRISTIE, Laurence DUFFAUD, Charlotte FAILLÉ, Aurore GELY-PERNOT, Loeiz RAPINEL, Vice-Président-es ; André DAVY, Philippe MEHOUS, membres du Bureau ; Denis CHEVALIER, Claire MABILLE, Pierre-Yves SAGET, David VEILLAX, Patrice VIVIEN, délégué-e-s titulaires.

Présents en visioconférence : Christophe MARTINS, Thierry RESTIF, Vice-Présidents ; Nathalie GODEFROY (jusqu'au point 7), Pierre-Yves REBOUX (jusqu'au point 3), Eric VALLET, membres du Bureau ; Hervé BAUDOIN, Sébastien BOUDET (jusqu'au point 6), Maud DESMAS, Sébastien GIRARD (à partir du point 4, jusqu'au point 13), Michel JEULAND, Antoine LE FRÊCHE (jusqu'au point 7), Soazig ROUILLARD, Amel TEBESSI (à partir du point 3), Priscilla VALLÉE (jusqu'au point 9), Donatien WATREMEZ, délégué-es titulaires.

Absents ou excusés : Patrice DEPEIGE, Tony LUCO, membres du Bureau ; David BUISSET, Sébastien COLLET, Gilbert FESSELIER, Didier GOLLANDEAU, Daniel LEBOS, David LEBOUVIER, Jean-Marc LÉVÊQUE, Gaëlle ROUGIER, Didier SINANIAN, Bruno VINCENT, délégué-e-s titulaires.

Secrétaire de séance : Loeiz RAPINEL

Le quorum est atteint, 22 membres sur les 40 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

Délibération n°20260923_COM_11 – Eclairage public – Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'expérimentation du réemploi dans l'éclairage public (Démarche MATEUS)

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé conjointement par le SIGERLY, la FNCCR, le SERCE, le Cerema et plusieurs entreprises de la filière. Cette initiative vise à structurer une filière nationale de réemploi des équipements d'éclairage public.

La démarche s'appuie notamment sur la plateforme MATEUS (Mâts et équipements urbains de seconde vie), conçue pour rendre visibles les équipements disponibles, tracer leur origine et organiser leur réaffectation.

Le modèle économique et d'échange promu par cet AMI repose sur le don gratuit d'équipements entre maîtres d'ouvrage (sans transaction commerciale sur le matériel en lui-même), la valeur

économique étant créée par les services associés tels que la dépose, le transport et le reconditionnement.

Le consortium recherche actuellement des collectivités, métropoles et syndicats d'énergie volontaires pour devenir des « territoires pilotes ». L'objectif est d'éprouver la transférabilité du modèle, d'identifier les adaptations nécessaires et de consolider un modèle répliquable à l'échelle nationale.

En tant que syndicat départemental gérant un patrimoine important et possédant une capacité d'intermédiation entre ses communes membres, le SDE35 présente un profil particulièrement adapté pour cette expérimentation. La participation à cet AMI est modulable et permettrait au SDE35 de tester tout ou partie du processus, tel que la dépose préservante, la qualification technique, le reconditionnement ou l'utilisation de la plateforme MATEUS.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie de transition écologique et d'optimisation financière du Syndicat. Elle permettrait de bénéficier des premiers enseignements du consortium, d'anticiper les évolutions de la commande publique et de contribuer à la définition des futurs référentiels nationaux de la filière.

La date limite pour signaler l'intérêt du Syndicat est fixée au 26 septembre 2026. La manifestation d'intérêt n'engage pas immédiatement la collectivité dans une opération complète, le périmètre exact de l'expérimentation devant être défini ultérieurement avec le consortium.

Considérant l'intérêt pour le SDE35 d'intégrer des pratiques d'économie circulaire et de réemploi dans la gestion de son parc d'éclairage public,

Considérant que la participation à cet AMI permet de positionner le SDE35 comme territoire pilote dans la structuration d'une filière nationale de réemploi,

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le principe de la candidature du SDE35 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires pilotes » pour l'expérimentation du réemploi dans l'éclairage public,**
- **d'autoriser le Président à transmettre la manifestation d'intérêt du SDE35 avant le 26 septembre 2026,**
- **d'autoriser le Président à poursuivre les échanges avec le consortium à l'issue de cet appel afin de définir un périmètre d'expérimentation réaliste, et à signer tout document technique, administratif ou d'engagement nécessaire à la mise en œuvre de cette phase de découverte et d'expérimentation.**

Pour extrait conforme,

Le Président,
Olivier DEHAESE

